

Exercice 2010 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Régies d'avances et de recettes

- Une régie d'avances et de recettes est instituée au Développement Local afin de permettre l'entretien des chalets mis à la disposition des associations ou groupements organisateurs de manifestations.

- Une régie d'avance temporaire (du 1^{er} juillet au 10 septembre 2010) est instituée à la Direction Vie des Quartiers afin de permettre le fonctionnement d'un camp itinérant mis en place pour la Coordination Jeunesse.

II - Marchés de fournitures et services compris entre 90 000 € et 300 000 € HT

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Direction Petite Enfance Acquisition de jouets, jeux, matériels éducatifs et divers petits équipements destinés aux enfants fréquentant les structures d'accueil petite enfance, les écoles et les maisons de quartiers	25/05/2010	- BERROUS Jeux Educatifs 94866 Bonneuil-sur-Marne - BSSL 80084 Amiens - LIRA 26270 Lorient-sur-Drôme - Papeteries PICHON 42353 La Talaudière - SEJER 75702 Paris - WESCO 79141 Cerizay	Montant maxi : 75 000 € HT/an Durée : 1 an avec possibilité d'une reconduction expresse

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 19 juillet 2010.